

MISE À JOUR DES QUESTIONS UE

AOÛT – SEPTEMBRE 2016



OPPORTUNITÉS DE DIALOGUE

La FIVA rencontre le Cabinet de la Commissaire européenne Violeta Bulc – DG MOVE

Le 9 septembre, une délégation de la FIVA a rencontré Jocelyn Fajardo et Alisa Tiganj, deux membres du Cabinet de la Commissaire Violeta Bulc. La Commissaire Bulc dirige la DG MOVE, responsable des politiques européennes en matière de mobilité et de transport.

Lors de l'entretien de 45 minutes, la délégation a d'abord présenté la FIVA, les objectifs et les actions de la FIVA, ainsi que la valeur culturelle et économique de la conservation et de l'utilisation des véhicules historiques. S'en est suivi un dialogue constructif avec les membres du Cabinet à propos de l'utilisation des véhicules historiques dans le contexte des motivations politiques et des initiatives actuelles de la DG MOVE. La réunion s'est avérée très opportune, étant donné que la DG MOVE a récemment publié un document détaillant sa stratégie en vue d'une mobilité à faibles émissions (voyez la mise à jour des questions de l'UE de juillet), laquelle adopte une vision holistique des mesures en vue de mieux gérer la mobilité grâce à des instruments tarifaires et technologiques. C'est pourquoi la FIVA a souligné que les véhicules historiques sont différents et distincts de tous les autres véhicules routiers en raison de leur valeur culturelle et de leurs modes d'utilisation et qu'ils méritent par conséquent un traitement spécial dans le cadre de ces discussions politiques, afin de garantir que l'héritage automobile ne se perd pas et que l'activité économique associée à cet héritage est maintenue. Les membres du Cabinet souhaitaient également que la FIVA participe à nouveau à la Charte de la sécurité routière de la Commission européenne et ont accueilli favorablement la suggestion selon laquelle la FIVA rédige un « Code d'utilisation sûre et responsable des véhicules historiques ».

Action : la FIVA va envisager favorablement la suggestion de rédiger un « Code d'utilisation sûre et responsable des véhicules historiques », lequel peut être une fusion du Guide des utilisateurs et du Guide environnemental et travaillera sur un document en vue de le distribuer aux membres et aux clubs dans le courant de l'année 2017.

La Commission Marché intérieur approuve son rapport sur la révision proposée de la directive sur les armes à feu destiné au Parlement européen

Le 13 juillet, les députés européens de la Commission IMCO ont adopté le rapport sur la proposition de la Commission européenne en vue d'amender la directive sur les armes à feu. Le rapport adopté a été publié en août et a confirmé les attentes. En effet, la Commission a adopté tous les amendements de compromis visant à résoudre les préoccupations des collectionneurs – y compris les collectionneurs de véhicules historiques militaires équipés d'armes neutralisées. La FIVA devra continuer à exercer une pression sur le Parlement et les États membres au Conseil afin de veiller à ce que ces changements restent maintenus dans la directive qui sera éventuellement adoptée.

Action : la Commission Législation fournira aux fédérations nationales le matériel nécessaire à présenter à leurs députés européens et à leurs gouvernements préalablement aux prochaines discussions au sein du Conseil et en vue du vote au Parlement à la fin novembre.

La FIVA fait une soumission en vue de la consultation de la Commission européenne sur les STI

La FIVA a fait une soumission dans le cadre de la consultation de la Commission européenne relative à son initiative de Systèmes de Transport Intelligent Coopératifs (C-ITS). Dans sa réponse, la FIVA a souligné que les progrès technologiques ne peuvent pas se faire de manière telle que seuls des véhicules compatibles avec les STI soient permis sur ou en mesure d'utiliser le réseau routier.

La FIVA fait une soumission en vue de la consultation de la Commission européenne sur les VHU

La FIVA a fait une soumission dans le cadre de la consultation de la Commission européenne sur le « sort » des véhicules hors d'usage. Dans sa réponse, la FIVA a souligné qu'un véhicule hors d'usage devrait uniquement être traité comme un « déchet » à partir du moment où son propriétaire décide qu'il/elle ne veut plus du véhicule et qu'il/elle n'a pas l'intention de le vendre/donner à un tiers, et que ce principe devrait également s'appliquer à un véhicule dont l'enregistrement est désenregistré, ainsi qu'aux pièces et accessoires.

La Stratégie de mobilité à faibles émissions de la Commission européenne

Comme présenté dans la mise à jour des questions de l'UE de juillet, la Commission européenne a publié un document politique pour une stratégie de « mobilité à faibles émissions », dont l'objectif est de continuer à améliorer la qualité de l'air et la sécurité, ainsi qu'à réduire les niveaux sonores et les embouteillages. Au Parlement européen, la Commission Transport va dorénavant diriger l'examen de la stratégie et le député néerlandais du Groupe des Verts, Bas Eickhout, a été chargé de rédiger le rapport de la Commission.

Action : la FIVA va chercher à rencontrer M. Eickhout.

La FIVA fait des soumissions en vue des consultations de la Commission européenne sur les émissions des voitures particulières et des camionnettes, de l'Eurovignette et des péages routiers

La FIVA va soumettre une série de commentaires dans le cadre de trois consultations liées à la stratégie de mobilité à faibles émissions : portant sur la performance des émissions des voitures et de camionnettes au-delà de 2020, sur l'Eurovignette et sur les péages routiers. Bien qu'aucune de ces trois consultations ne soit pertinente pour la FIVA, elles concernent des sujets qui peuvent potentiellement intéresser la FIVA, étant donné qu'ils visent des commentaires généraux portant sur les véhicules et la taxation de l'utilisation des infrastructures routières, dans le but de déterminer une approche basée sur le concept du « pollueur payeur », laquelle peut être appliquée par le biais d'une gamme de systèmes. Ce sujet intéresse la FIVA étant donné l'éventail de systèmes fiscaux applicables aux véhicules historiques, l'utilisation accrue de ZFE et la possibilité d'une plus grande généralisation des péages routiers. La FIVA va exprimer sa vision selon laquelle les véhicules historiques doivent être traités différemment de tous les autres véhicules lors de l'élaboration des politiques relatives à la tarification et à la taxation de l'utilisation des infrastructures routières, afin d'éviter que l'utilisation des véhicules historiques

soient empêchée ou découragée de manière injuste et inutile et ainsi de garantir que l'héritage automobile est préservé.

Décision de l'Agence européenne des produits chimiques relative à l'évaluation des risques du trioxyde de chrome

En septembre, les Comités d'évaluation des risques et des analyses socio-économiques de l'Agence européenne des produits chimiques ont décidé que l'utilisation du trioxyde de chrome est justifiée dans le cadre de six utilisations, en ce compris le chromage fonctionnel, la formulation de mélanges et le traitement de surface dans plusieurs secteurs industriels, dont les constructions aéronautique, aérospatiale, automobile et métallurgique. La décision inclut la condition selon laquelle la situation doit être évaluée plus fréquemment que demandé (par le consortium des fabricants et importateurs de trioxyde de chrome ayant déposé la demande) afin d'assurer la gestion des risques. Parallèlement, l'Agence européenne des produits chimiques est toujours supposée présenter une procédure de demande simplifiée pour l'utilisation de substances très préoccupantes, dans le cadre d'une utilisation en faibles volumes ou pour des pièces détachées de collection (et donc également pour la restauration/l'entretien de véhicules historiques). La FIVA s'attend à être consultée lors de la préparation de la procédure.

- 00 -

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Tidde Bresters (Président), Claude Delagneau, Wolfgang Eckel, Peter Edqvist, Carla Fiocchi, Lars Genild, Adalberto Gueli, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Christos Petridis et Andrew Turner d'EPPA qui travaille avec la Commission.